



COVID-19: JE ME VACCINE ?

Qu'est-ce que qu'un vaccin ?

Lorsqu'on tombe malade, le système de défense de notre corps, le système immunitaire, lutte contre un microbe (virus, bactérie...). Il fabrique des substances destinées à le neutraliser et à l'éliminer : les anticorps.

Se faire vacciner, c'est introduire dans notre organisme un microbe rendu inoffensif. Il ne rend pas réellement malade, mais notre système immunitaire réagit en produisant des anticorps spécifiques pour le combattre.

Si par la suite on est infecté par le vrai microbe, nos défenses immunitaires activées précédemment par les antigènes contenus dans le vaccin le reconnaissent plus rapidement. Ils peuvent ainsi le neutraliser avant que la maladie ne se développe. C'est la « mémoire immunitaire ».

Les vaccins contre la COVID-19

Plusieurs vaccins sont en cours de développement. Les premiers vaccins disponibles s'appuient sur une nouvelle technologie, ce sont les vaccins à partir **d'acides nucléiques (ARNm, ADN)**.

Ces vaccins sont constitués d'une molécule appelée ARN ou ADN qui contient les informations pour que le corps produise l'antigène du virus. L'antigène provoquera alors une réponse immunitaire visant à détruire le virus. Ces vaccins ne contiennent pas de microbe ou partie de microbe, en tant que tel. Mais quand l'organisme rencontrera réellement le coronavirus, il pourra tout de suite l'identifier et le combattre avant que les symptômes de la maladie ne se développent.

Pour tous les vaccins en cours de développement actuellement, deux doses de vaccin seront nécessaires. La deuxième dose devra être injectée trois semaines après la première dose.

Comment a-t-on pu développer si rapidement les vaccins contre la COVID-19 ?

La priorité a été donnée au développement des vaccins contre la COVID-19 au niveau mondial. Des milliers de scientifiques dans le monde étudient tous les aspects du virus et développent des vaccins contre celui-ci. Aucune concession n'a été faite aux exigences strictes de qualité, de sécurité et d'efficacité qui s'appliquent à tous les médicaments, y compris les vaccins, notamment les vaccins contre la COVID-19.

Priorité aux aînés vivant en collectivité

L'objectif est que 70% de la population soit vaccinée pour assurer une immunité collective. Mais tout le monde ne peut être vacciné en même temps. En s'appuyant sur l'avis des experts, les autorités ont défini des publics prioritaires et des phases. Ce sont les personnes les plus vulnérables et les plus exposées qui seront vaccinées en premier : les personnes âgées vivant en collectivité et le personnel de ces institutions.



Pourquoi me faire vacciner ?

Le fait qu'un grand nombre de personnes soient vaccinées va permettre de reprendre des activités, tout en gardant, dans un premier temps, une partie des gestes barrières, des distances et des règles d'hygiène.

Quels sont les risques de la vaccination COVID-19 ?

Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent provoquer des effets indésirables mais ils ne surviennent pas chez tout le monde : de la fièvre, de la fatigue, des maux de tête ou une réaction locale (douleur, rougeur, gonflement). Ces symptômes disparaissent d'eux-mêmes en quelques jours ou peuvent être si nécessaire soulagés par la prise d'antidouleurs ou antipyrétiques aux doses habituelles. Dans de rares cas, une réaction plus sévère peut également être observée. Le risque d'effets indésirables graves ou de longue durée est très faible, mais ne peut jamais être exclu. Cela s'applique non seulement aux vaccins contre la COVID-19, mais aussi à tout médicament, y compris tout vaccin.





Suis-je obligé de me faire vacciner ?

La liberté de se faire vacciner reste totale. La vaccination se fait sur base volontaire. C'est votre décision. Vous pouvez demander conseil auprès de votre médecin traitant ou du médecin coordinateur de votre résidence. La décision de ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner doit être respectée et justifie le maintien des gestes-barrières adoptés jusqu'ici.

Qui va me vacciner ?

Les vaccins disponibles présenteront certaines contraintes matérielles : flacon multi-doses, conservation à des températures particulièrement basses, gestion des stocks et livraisons programmées... Ces contraintes matérielles nécessitent d'organiser la vaccination de façon collective : le même jour, par un médecin (le médecin coordinateur de votre résidence) et avec l'appui du personnel soignant qui vous accompagne au quotidien.

Pourrais-je choisir mon vaccin ?

Actuellement, étant donné la mise à disposition progressive des différents vaccins et les contraintes matérielles, il n'est pas possible de choisir le vaccin.

Est-ce que je pourrai reprendre une vie 'normale' ?

Oui et non. La vaccination ne met pas fin à la COVID-19.

La vaccination est un dispositif complémentaire aux mesures d'hygiène et de protection qui doivent persister dans un premier temps. Mais cela va permettre d'assouplir progressivement les règles de distanciation sociale : reprise des activités, rencontre avec ses proches.

Pour en savoir plus

Vous pouvez demander conseil auprès de votre médecin traitant ou du médecin coordinateur de votre institution. Plusieurs sites internet proposent des informations accessibles et validées scientifiquement. Le site coronavirus.brussels/fr vous oriente en fonction de vos questions.



Mon parent réside en maison de repos

Aidez-le et soutenez-le dans le choix de se faire vacciner ou non.

Et si votre parent n'est plus en mesure de prendre lui-même cette décision, c'est donc votre rôle. Prenez le temps de vous renseigner auprès du médecin traitant de votre parent ou du médecin coordinateur de l'institution où il réside. Vous pouvez également consulter des sources **d'information validées scientifiquement** via le site coronavirus.brussels/fr

